

Réhabilitation partielle du Site CMA FORMATION de Boulazac (24)

MAITRE D'OUVRAGE : CMAR Nouvelle Aquitaine 46 Rue Général de Larminat 33000 Bordeaux Directeur Régional adjoint DRAG Pascal Destandau pascal.destandau@cma-nouvelleaquitaine.fr	Service Patrimoine Régis Brunet regis.brunet@cma-nouvelleaquitaine.fr Service Patrimoine Hervé Volatron herve.volatron@cma-nouvelleaquitaine.fr
MAITRE D'OUVRAGE : CMA Formation de Boulazac 16 avenue Henry Deluc 24750 Boulazac Intendant du CFA - David Leygues Tel : 05 53 02 44 70 – 07 87 84 99 64 e-mail : david.leygues@cma-nouvelleaquitaine.fr Agent technique du CFA – Vincent Marty Tel : 06 77 85 89 24 e-mail : vincent.marty@cma-nouvelleaquitaine.fr	AMO : SEM47 6 Bis Bd Scaliger, 47000 Agen Chargé d'opération – Cédryc Lachaud Tel : 05 53 77 02 23 – 07 86 70 54 48 e-mail : c.lachaud@sem47.fr Administratif – Anthony Bonafous Tel : 05 53 77 26 87 e-mail : a.bonafous@sem47.fr
ARCHITECTE MANDATAIRE: GADRAT architectures & associée 2, rue des trois conils 33000 Bordeaux Tel : 09 75 78 11 55 e-mail : julien@gadrat-architectures.com	CUISINE COLLECTIVE : CUISINORME CRITAIR 21, rue Chanzy 33 110 Le Bouscat Tel : 05 56 50 27 64 e-mail : contact@cuisinorme.com
BET STRUCTURE ACIER - FLUIDES INTECH BP 124 Marsac sur l'Isle 24051 Périgueux Tel : 05 53 5457 09 e-mail : etudes@beintech.fr	COORDINATION OPC : SEPIBAT 1, place André Maurois - 24000 Périgueux Tel : 05 53 54 37 47 - 06 08 25 55 88 e-mail : contact@sepibat24.fr
BUREAU DE CONTROLE : APAVE SUD EUROPE Avenue de lussac 33370 Artigues près Bordeaux Tel : 05 56 77 27 06 e-mail : jonathan.leymarie@apave.com	COORDONATEUR SPS : APAVE SUD EUROPE Avenue de lussac 33370 Artigues près Bordeaux Tel : 05 56 77 27 06 e-mail : eric.pinglot@apave.com

CCTP – LOT12 – Résine de sol

PHASE : DCE	Date : Juin 2026	Indice			
		A	B	C	D
		E	F	G	H

SOMMAIRE

1 - GENERALITES	3
1.1 - OBJET DU MARCHE	3
1.2 - DIVERS	3
2 - DESCRIPTION DES TRAVAUX	4
2.1 - GRENAILLAGE PONCAGE	4
2.2 - PRIMAIRE BARRIERE PARE VAPEUR EPOXY	5
2.3 - RESINE DE SOL	5
2.4 - PLINTHES RESINE	5
2.5 - PLOTS - SOCLES.....	5
2.6 - NETTOYAGE AMENÉ ET REPLI	6
2.7 - ETUDES D'EXECUTION – DOE.....	6

1 - GENERALITES

1.1 - OBJET DU MARCHE

Les travaux faisant l'objet de ce corps d'état concernent les prestations :

RESINE DE SOL

Nécessaires à la réhabilitation partielle du site CMA FORMATION de Boulazac (24)

Le présent CCTP ne peut être dissocié de l'ensemble des pièces administratives (CCAP, CCAG), plans et détails divers joints au présent dossier.

Le présent descriptif a trait aux travaux à exécuter en concordance avec les plans, mais il n'a pas de caractère limitatif.

Les entrepreneurs devront comme étant compris dans leurs prix, sans exception ni réserve, tous les travaux de leur profession indispensables à l'achèvement complet de leur mission, quelles que soient les quantités d'ouvrages qu'ils auraient pu énoncer.

Ils devront en outre, consulter le descriptif des autres corps d'état car ils ne pourront en aucun cas invoquer une méconnaissance des ouvrages communs à un ou plusieurs lots.

De ce fait, ils ne pourront se prévaloir d'erreurs ou d'omissions aux devis et plans, qui puissent les dispenser d'exécuter tous les travaux de leur profession, selon les règles de l'Art.

Aucun supplément de prix au marché ne pourra se justifier.

L'entrepreneur devra se mettre en rapport en temps utile avec les autres corps d'état afin de préciser les dispositions particulières des supports à obtenir.

D'une manière générale, tous ces travaux comprennent la fourniture et la mise en œuvre des matériaux ainsi que les moyens matériels permettant leur réalisation.

La présente liste n'étant pas exhaustive, l'entreprise aura pour obligation d'exécuter outre les travaux décrits au CCTP ou représentés sur les plans, toutes autres prestations non définies mais rendues nécessaires pour le parfait achèvement des ouvrages selon les règles de l'art de construire.

L'entreprise du présent corps d'état exécutera les travaux dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité et effectuera tous ouvrages complémentaires permettant de répondre à ces règles ainsi qu'au respect des ouvrages voisins et de leur pérennité.

1.2 - DIVERS

Se référer au lot 00 et voir « CCTP – GENERALITES COMMUNES TOUS CORPS D'ETAT »,

2 - DESCRIPTION DES TRAVAUX

Proposition de classement UPEC

Le classement UPEC des revêtements de sol devra respecter les prescriptions du cahier du CSTB n°3782 V2 de juin 2018 et la réglementation en vigueur.

Les degrés d'antiglis minimum exigés par la norme XP P 05-011 (PC) ou suivant les normes DIN 51097 et DIN 51130 (R).

Proposition de classement UPEC et glissance à valider par le bureau de contrôle :

Hall, circulations :	U4 P3 E2 C1, glissance PC10
Salles technologie :	U4 P3 E2 C0, glissance PC10
Laboratoires :	U3S P3 E3 C3, glissance PC20
Stockage, livraison, chambre froide	U3S P3 E3 C3, glissance PC27
Local entretien :	U3 P3 E2 C2, glissance PC10
Sanitaires :	U3 P2 E2 C2, glissance PC10
Vestiaires :	U3 P2 E2 C2, glissance PN12
Douche :	U3 P3 E3 C2, glissance PN18

Le titulaire devra présenter tous les échantillonnages qui lui seront demandés et le choix des tons, quel qu'il soit, ne pourra faire l'objet d'aucun supplément. Il sera prévu la possibilité d'utiliser plusieurs coloris différents. Le choix des coloris portera sur l'ensemble de la gamme du fabricant. Possibilité de choix différent en fonction de la nature des locaux.

Siphons de sol

La présence de siphon de sol ne devra pas entraîner des problèmes de stabilité d'éléments mobiles ou fixes. Coordination avec les différents lots en charge de la fourniture et pose de siphons de sols.

Préconisations sécurité incendie

Respecter les dispositions des articles AM relatifs au comportement au feu des matériaux utilisés pour les aménagements intérieurs, les éléments de décoration et le mobilier et tenir à disposition de la commission de sécurité compétente les procès-verbaux correspondants :

- Plafonds et faux plafonds M1, revêtements muraux M2, revêtements de sol M4
- Matériaux isolants M0 à M4
- Éléments de décoration flottant > 0.50m² dans les dégagements et locaux >50m² : M1
- Tentures et rideaux M2 dans les dégagements et locaux d'une superficie >50m²
- Cloisons extensibles : M3
- Gros mobilier, agencement principal : M3

2.1 - GRENAILLAGE PONÇAGE

Nature

Réalisation d'un grenailage et ponçage diamant puis dépoussiérage sur l'ensemble de la surface qui sera traitée en résine (décrite ci-après)

Surface à traiter

- support hétérogène : carrelage et remplissage au mortier de ciment de saignées dans l'existant
- dalle neuve dans l'extension

Toute la laitance, produits d'étanchéité de surface, membranes de durcissement, ainsi que toute contamination de surface, telle que huile, graisse et saleté, les revêtements existants et les matériaux détachés, seront enlevés à l'aide d'un équipement mécanisé approprié.

Grenailage et ponçage selon la norme CSP 1-3.

Après préparation de la surface, tous débris, saletés et poussières seront retirés à l'aide d'un équipement d'aspiration.

Localisation

Selon plans architecte

2.2 - PRIMAIRE BARRIERE PARE VAPEUR EPOXYNature

Fourniture et pose d'un primaire barrière pare vapeur époxy Resuprime ST ou équivalent adapté à la résine de sol
Application selon recommandations du fabricant et humidité relative d'équilibre du support.

Localisation

Selon plans architecte

2.3 - RESINE DE SOLNature

Fourniture et pose d'un revêtement de sol en résine époxy Resufloor TM Topfloor MSR ou équivalent

Résine époxy multicouche, épaisseur 4mm

Résistance aux chocs : Classe II

Réaction au feu : Bfl-s1

Finition semi lisse anti glissance, ajout d'agréats antidérapants si nécessaire.

Couleur au choix de l'architecte.

Application selon recommandations du fabricant.

Compris protection contre l'humidité pendant l'application et la période de durcissement pour prévenir les variations de surface et de couleur.

Localisation

Selon plans architecte

2.4 - PLINTHES RESINENature

Fourniture et pose de baguette PVC pour plinthe à hauteur 70 mm

Revêtue par revêtement résine Resufloor TM Topfloor MSR 4mm décrit plus haut.

Finition lisse

Localisation

Selon plans architecte

2.5 - PLOTS - SOCLESNature

Prévoir la réalisation de plots ou de socles de regroupement des réservations en sol. Sauf dispositions particulières la hauteur sera identique à celle de la plinthe, le dessus du plot sera penté et revêtu d'une résine lisse facilitant l'entretien.

Les sorties d'alimentations en eau, vidange et électricité devront être étanche à la base du plot pour éviter les infiltrations d'eau de nettoyage.

Localisation

Selon éléments rencontrés, arrivées d'eau, évacuations Eu, four existant ...

2.6 - NETTOYAGE AMENÉ ET REPLI

Nature

Sont à prévoir :

- l'amené et le repli du matériel nécessaire au chantier
- la mise en place et la maintenance de la signalisation de chantier et des protections des travailleurs
- l'exécution des travaux
- le nettoyage à la fin de toutes interventions de l'ensemble des carrelages sols et murs, ainsi que le parfait état des jointoiements
- toutes sujétions
- le cahier d'entretien à destination du maître d'ouvrage
- les fins de carton de carreaux si le Maître d'Ouvrage a la capacité de les stocker

2.7 - ETUDES D'EXECUTION – DOE

Les plans guide donnant les dimensionnements sont donnés dans le présent dossier d'appel d'offres et seront complétés, à la charge de l'entreprise, par des plans d'exécution (plans d'atelier et de chantier) à fournir pendant le mois de préparation.

Tous compléments d'études ou de prestations des autres lots liés à une adaptation ou variante de l'entreprise seront à sa charge.

Les études d'exécution seront soumises à l'agrément du bureau de contrôle et de la maîtrise d'œuvre avant toute fabrication ou mise en œuvre.

Ces plans devront tenir compte de toutes les réservations, feuillures, etc. de tous les lots et faire également l'objet de vérification et validation par toutes les entreprises avant exécution.

Ils devront être fournis accompagnés des descentes de charge et calculs détaillés, pendant la période de préparation afin de pouvoir faire la synthèse avec les autres lots avant toute fabrication.

Selon RICT du bureau de contrôle

Après l'exécution des travaux du présent chapitre, l'entreprise fournira un dossier complet des ouvrages exécutés avec notamment :

- Les plans des ouvrages exécutés,
 - Les notes de calculs et justifications éventuelles,
 - Les P.V. d'essais et de contrôle,
 - Les fiches et avis techniques des ouvrages et produits mis en œuvre,
- Ce dossier sera fourni en 3 exemplaires tirages papier et 1 exemplaire reproductible.
Les plans seront fournis également sous forme d'un fichier AUTOCAD Version 2010 aux formats PDF et DWG.

Le dossier à remettre en fin d'opération « Dossiers des Ouvrages Exécutés » (DOE) comprend en majorité des documents établis en cours de chantier. L'élaboration de ce dossier ne nécessite donc pas un travail important de création de documents.

La prise de connaissance du présent chapitre dès le démarrage de l'intervention de l'entreprise, lui permettra de cibler au mieux les prestations qu'elles auront à effectuer pour la remise des DOE.

Le DOE fera l'objet d'une vérification afin d'être approuvé par le Maître d'œuvre.

Les documents non-conformes seront refusés aux entreprises qui devront procéder aux rectifications demandées et retourner un exemplaire rectifié pour un nouveau contrôle. Les documents devront être remis au Maître d'œuvre dans les délais maximum prévus au CCAP.

Les "vérificateurs" effectueront une ultime vérification avant de remettre les dossiers DOE au Maître d'ouvrage.